

SEVADEC
Syndicat mixte pour l'Élimination et la
Valorisation des Déchets ménagers du
Calaisis

Nombre de Membres		
Affiliés au Comité Syndical	En exercice	Présents
22	22	17

Extrait du Registre des Délibérations

L'an deux mille vingt et un et le mardi 21 septembre à 18h00, le Comité Syndical du SEVADEC, légalement convoqué le 13 septembre 2021, s'est réuni au Pôle Administratif du SEVADEC sous la Présidence de Monsieur Guy ALLEMAND.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Malika BOUAZZI (suppléante de M. MIGNONET), Anaïs LEMAITRE (suppléante de M. MARCOTTE-RUFFIN), Brigitte MARCQ, Messieurs Emmanuel AGIUS (pouvoir reçu de Mme BOUCHART), Guy ALLEMAND, Marc BOUTROY, Bruno DEJONGHE, Bruno DEMILLY, Yves ENGRAND, Pascal GAVOIS, Gérard GRENAT, Michel HAMY, Claude KIDAD, Jacques LOUCHEZ, Antoine PERALDI, Olivier PLANQUE, Yves SANDRAS.

ETAIENT EXCUSES :

Mesdames Natacha BOUCHART (pouvoir donné à M. AGIUS), Véronique DESEIGNE, Corinne NOEL, Messieurs Charles COUSIN, Olivier MAJEWICZ, Hugo MARCOTTE-RUFFIN, Philippe MIGNONET.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Malika BOUAZZI.

F3-09-2021 : DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET 2021

Rapporteur : Monsieur Gérard GRENAT, Vice-président

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité que le Budget Primitif est un acte prévisionnel, voté par opération en section d'investissement et par chapitre globalisé en fonctionnement, qu'il est possible de réactualiser au cours de l'année en fonction des événements imprévisibles ou de modifications budgétaires comptables.

Il apparaît aujourd'hui nécessaire de modifier les crédits ouverts au budget par voie de décision modificative n° 1.

Accusé de réception en préfecture
062-256203936-20210921-F3-09-2021-DE
Date de télétransmission : 23/09/2021
Date de réception préfecture : 23/09/2021

Vu l'avis favorable du Bureau Syndical réuni le 7 septembre 2021, le Comité Syndical décide, à l'unanimité :

- **DE MODIFIER** les crédits au budget général 2021 selon le tableau suivant :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
6161 – Multirisques	+ 100 000,00 €	
6419 – Remboursement sur rémunérations de personnel		+ 32 000,00 €
6541 – Créances admises en non-valeur	+ 500,00 €	
6542 – Créances éteintes	+ 1 500,00 €	
673 – Titres annulés (exercice antérieur)	+ 12 000,00 €	
70688 – Autres prestations de services		+ 82 000,00 €
Total Fonctionnement	+ 114 000,00 €	+ 114 000,00 €
TOTAL GENERAL	+ 114 000,00 €	+ 114 000,00 €

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois susdits,

*Pour Copie Conforme,
Le Président,*

 **SEVADEC**
BP 20
6101 CALAIS CEDEX

Décision rendue exécutoire
Le 09/09/2021
Certifié exact.
L'ordonnateur. 